

FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS : SOYONS CONSTRUCTIFS !

Dans une tribune publiée dans le n° 524 du 15 septembre dernier de **JURISassociations**, le sérieux du travail du Collectif des associations citoyennes (CAC), notamment sur le financement des associations, a été mis en cause, sans répondre à nos arguments. Mais nul n'a le monopole de la parole sur l'avenir du monde associatif. Le Collectif a engagé depuis cinq ans une réflexion et une action sur le rôle des associations et de la société civile avec un message d'alerte sur la réalité des évolutions en cours et d'espoir sur la contribution des associations citoyennes dans la transformation sociale, éducative, écologique pour répondre aux besoins des populations dans le sens de l'intérêt général et des biens communs. Il prend la parole en toute liberté, même quand ça dérange. C'est sa raison d'être : il a été créé en 2010 en réaction à la publication de la circulaire du Premier ministre François Fillon (Circ. NOR : PRMX1001610C du 18 janv. 2010) qui poussait les associations vers le secteur marchand et la concurrence entre elles et avec les entreprises. L'impact de ses analyses, prises de position et actions, ainsi que les adhésions des associations et des dizaines de réseaux nationaux qui le rejoignent démontrent que cela correspond à un besoin pour le monde associatif.

Le CAC n'a pas inventé les crises. Les associations les subissent comme toute notre société. Les financements publics fondent et les financements privés (philanthropie, mécénat, *crowdfunding*, etc.) demeurent autour de 4 % (V. Tchemonog, *Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions*, Juris éditions – Dalloz, 2^e éd., 2013). Seul un tout petit nombre d'associations en bénéficient, et cela les met en concurrence pour accéder à ces fonds. La situation est telle qu'y compris des associations dont les ressources sont très majoritairement issues du monde des entreprises licencient. Certes, tous les secteurs ne sont pas touchés avec la même ampleur, mais tous sont atteints. La cartocrise accessible sur le site du Collectif est parlante à ce sujet. Des associations disparaissent ou licencient, et les remplacements par des emplois à durée très limitée, d'avenir ou des personnes en service civique, ne peuvent compenser en matière de qualité des emplois stables, même si les

statistiques (toujours en retard sur la réalité) laissent croire à une stabilité en nombre d'emplois dans les associations. La création de la « réserve citoyenne » ne compensera pas non plus. La crise n'est pas terminée et les subventions aux associations sont bien une variable d'ajustement dans les politiques budgétaires des collectivités publiques à tous les niveaux.

Les associations sont également confrontées à une offensive de financiarisation dans les secteurs de l'environnement et du social avec les « investissements à impact social » soutenus par les instances européennes, le G8, les grandes banques et entreprises multinationales, dont la propagande fleurit dans la presse, sous forme d'articles signés, hélas, par des acteurs de l'économie sociale et solidaire ou des chercheurs, et de pages entières de publicité qui ajoutent à la confusion. Prenons garde que les banques ne poussent les associations vers des financements toxiques, comme le fit Dexia avec les collectivités, usant abusivement de la confiance que leur accordent les associations. Le CAC effectivement entend bien faire échec à ces tentatives qui, sous prétexte d'évolution, appellent au suicide non seulement du monde associatif mais de nos sociétés.

Soyons clair, les associations citoyennes ne sont pas désespérées. Elles sont consubstantiellement dans la société et en osmose avec elle. Elles possèdent une force et un dynamisme qui n'a pas d'équivalent. Pour que ces caractéristiques s'expriment dans toute leur potentialité, à tous les échelons territoriaux, il ne faut pas engager les associations sur de fausses pistes avec des analyses qui les poussent vers le marché, la finance au détriment du sens de l'engagement, du bien commun, de l'intérêt général sous prétexte que le monde change, ce qui n'est pas nouveau. ■



BIO EXPRESS



Chargé de mission au ministère de l'Équipement, puis au ministère de l'Écologie et du Développement durable de 1991 à 2010
Membre fondateur d'Attac 1997
Secrétaire fondateur du Comité européen sur les services d'intérêt général (Celsig) 1993
Secrétaire général de la fédération CGT de l'équipement et de l'environnement de 1975 à 1992

JEAN-CLAUDE BOUAL

PRÉSIDENT DU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS CITOYENNES (CAC)